



MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Chaque mois de février, les gens de partout au Canada participent aux activités et aux festivités du Mois de l'histoire des Noirs qui honorent l'héritage des Canadiens noirs et de leurs communautés. Le thème pour 2024 est *L'excellence des personnes noires : un patrimoine à célébrer ; un avenir à construire*. Sensible à la réalité des personnes noires, l'Alliance



vous invite à faire des activités dans vos établissements afin d'attirer l'attention de vos élèves sur ces personnes et de les mettre en lumière.

● **Martin Leclerc, secrétaire-trésorier**



OPÉRATION SÉCURITÉ D'EMPLOI



Dernière semaine pour remplir en ligne les formulaires de contestation ! Consultez l'info-lettre que vous avez reçue dans la semaine du 15 janvier pour les détails.



Profs à MonTRéal, ToUt uN DéFi!

Enseigner dans les écoles du Centre de services scolaires de Montréal comporte une foule de défis. Le prochain colloque de l'Alliance, qui se tiendra les 18 et 19 avril, nous permettra d'aborder ensemble les éléments qui nous paraissent parfois insurmontables et ceux qui viennent enrichir notre quotidien. La conférence d'ouverture, animée par Isabelle Craig, mettra la table aux discussions portant sur la richesse des écoles montréalaises !

Surveillez les programmes du colloque, qui seront livrés la semaine du 12 février dans les établissements.



**AU PLAISIR DE VOUS CROISER
AU PALAIS DES CONGRÈS !**

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**



25^e colloque pédagogique

18-19 avril 2024

Palais des congrès de Montréal

INSCRIVEZ-VOUS !

Programme disponible

À COMPTER DU 12 FÉVRIER

sur le site ou en version imprimée.

INSCRIPTIONS EN LIGNE SEULEMENT AVANT LE 15 MARS.

alliancedesprofs.qc.ca

—FP RAPPEL — FORMATION PROFESSIONNELLE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE MODULES

Comme chaque année, la date limite pour déposer une demande de reconnaissance de modules est le **1^{er} mars**. Les demandes de reconnaissance doivent être acheminées par l'intermédiaire de l'application *Processus de reconnaissance des modules (FP) 2024-2025*, qui est accessible à l'adresse suivante : <http://modulefp2.csdm.qc.ca>. Les directions de centre accepteront ou refuseront les demandes dans cette même application en ligne. Le centre de services scolaire informera par écrit les enseignantes et enseignants de la décision et, en cas de refus, en précisera les motifs dans l'application à compter du 8 avril 2024.

Quant à la demande de reconnaissance d'une nouvelle spécialité ou sous-spécialité, elle doit être acheminée via la même application **au plus tard le 9 février**. Une réponse devrait être rapidement donnée pour permettre aux enseignantes et enseignants, le cas échéant, de faire la demande de reconnaissance de modules avant la date limite du 1^{er} mars dans cette nouvelle spécialité ou sous-spécialité.



● Vincent Hamel Davignon, conseiller

JOURNÉE DU POUVOIR CITOYEN

Le Comité environnement/*héros* de l'Alliance vous invite à prendre connaissance de la première Journée du pouvoir citoyen pour les jeunes, organisée par Oxfam-Québec. Cet événement gratuit, qui aura lieu le 23 février prochain, est l'occasion pour vos élèves de 12 à 17 ans de lutter contre les inégalités en participant à des activités éducatives. Au menu : réseautage entre écoles, panel de personnes engagées, ateliers éducatifs sur l'inclusion, l'activisme citoyen, la consommation responsable, le féminisme et plus encore. Cet événement permettra aux jeunes de développer leur pensée critique et d'acquérir les outils nécessaires afin d'avoir un impact concret dans leur milieu.

Pour plus d'information et pour inscrire vos groupes, rendez-vous sur le site de Oxfam-Québec : oxfam.qc.ca/projet/quebec/pouvoir-citoyen/.

Évidemment, si vous participez à cette journée avec vos élèves, nous vous invitons à faire certifier votre projet *héros* afin que votre implication dans les valeurs du mouvement soit reconnue : lafae.qc.ca/mouvement-heros.



● Élyse Bourbeau, vice-présidente

RAPPEL D'ÉCHÉANCE — ÉDUCATION DES ADULTES RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ

La date limite pour faire une demande de reconnaissance de nouvelles spécialités est le **vendredi 9 février 2024**. On s'adresse à Johanne Farmer du Bureau de la dotation, par courriel à l'adresse farmer.j@csdm.qc.ca. Pour tous les renseignements, voir le *BIS* numéro 14 ou téléphoner à madame Farmer au 514 596-6517, poste 6711.



● Chantal Forcier, conseillère

LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE ET LES SPÉCIALISTES

Le nombre d'heures prévu est inscrit à titre indicatif dans le Régime pédagogique, donc non prescriptif :

- 2 heures pour l'éducation physique à tous les cycles du primaire ;
- anglais langue seconde et disciplines artistiques : temps alloué déterminé par l'école ;
- 2 disciplines artistiques parmi l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Une des deux disciplines artistiques choisies par l'école doit être enseignée à une cohorte d'élèves en continuité de la 1^{re} à la 6^e année.

Pour plus de renseignements, vous êtes invités à lire le document *Les Savoirs essentiels - Les spécialistes au primaire*.

FORMATION SYNDICALE

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — EREHDA — RECONNAISSANCE



Cette session porte sur les mécanismes menant à la reconnaissance des élèves à risque et des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EREHDA) ainsi que sur la demande de services qui peuvent leur être apportés.

Cette session, avec libération syndicale, se tiendra le **mardi 27 février 2024 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 16 février 2024** en utilisant ce formulaire.



● Marie Contant, vice-présidente
Sébastien Bergeron, conseiller

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION



Cette session porte sur la façon de rédiger ou de modifier les normes et modalités d'évaluation de l'établissement, sans compromettre l'autonomie professionnelle, dans le contexte d'une école où la pédagogie est assujettie aux impératifs de gestion, au détriment de la mission d'instruction.

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra le **mercredi 28 février 2024 de 9 h 30 à 15 h 30**, en personne.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 16 février 2024**, en utilisant ce formulaire.



● Élyse Bourbeau, vice-présidente
Vincent Hamel Davignon, conseiller

**POUR DE PLUS AMPLES
RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS
DE FORMATION, VEUILLEZ CONTACTER
MELISSA HERNANDEZ PAR COURRIEL :
formation@alliancedesprofs.qc.ca.**

COMITÉ FÉMINISTE — PRÉSENTATION

MARIE-CLAUDE THERRIEN



© Courtoisie

Je suis Marie-Claude Therrien, enseignante au primaire depuis 13 ans. J'ai eu envie de m'impliquer dans le Comité féministe de l'Alliance pour contribuer de façon plus large à déconstruire les stéréotypes de genre qui sont toujours étonnamment bien présents dans notre société, nos écoles (et nos maisons!).

C'est aussi parce que, étant mère d'une adolescente, j'ai été surprise, triste et choquée par les témoignages de ma fille quant à certaines

situations et interactions entre filles et garçons dans son milieu scolaire et social. Aujourd'hui encore, les stéréotypes de genre semblent très présents dans nos écoles secondaires. Comment peut-il en être ainsi chez cette jeune génération? Que s'est-il passé? Que se passe-t-il? C'est pour moi inconcevable.

Je pense que nous avons, en tant qu'enseignantes et enseignants, un rôle extrêmement important à jouer dans la déconstruction des stéréotypes sexuels (homme-femme). D'abord parce que nous agissons comme modèle auprès des jeunes, mais aussi par notre rôle de professionnel de l'éducation. Ainsi, nous avons le pouvoir de sauvegarder et de promouvoir l'égalité des droits, la justice, le respect de soi et des autres, spécialement de la femme, de son corps, de son intelligence et contribuer au respect de sa dignité.

Je crois que plusieurs stéréotypes féminins (et masculins) font partie de notre inconscient collectif. Éclairons-les et brisons-les. Sortons-les de nos écoles (de nos maisons et de nos chambres à coucher!), car ils nous nuisent. Ils ont tendance à créer une distorsion, nourrissent de fausses croyances, construisent des attentes et nous blessent.

Étant issue d'une famille traditionnelle, avec une mère au foyer et un père pourvoyeur, j'ai longtemps appréhendé la vie sous l'angle des modèles stéréotypés. J'ai été une enfant et une adolescente inhibée, discrète, qui avait de la difficulté à s'exprimer, à s'affirmer et à prendre sa place.

Lorsque, par mes lectures, je me suis intéressée au mouvement féministe, j'y ai découvert une richesse de connaissances et un lieu qui faisait écho à mon expérience et à mes valeurs profondes : respect, égalité, justice, dignité. Un lieu précieux et libérateur où pouvait s'exprimer ma colère, jusque-là insoupçonnée.

Je me réjouis aujourd'hui de toute cette littérature qui rend hommage aux femmes ayant marqué l'histoire. Lisons-la aux filles et aux garçons, car leur histoire, longtemps absente des livres, est riche et inspirante! Je vous invite à sortir les femmes de l'ombre. Je vous invite (hommes inclus) à être féministes! Je vous invite, les femmes, à sortir de l'ombre avec confiance et à prendre notre place sans crainte de déranger. Une belle grande place, à notre pointure.



RAPPEL DEMANDE DE PRESTATIONS DU RQAP À L'INTÉRIEUR DES 52 SEMAINES SUIVANT LA GRÈVE

L'article 31.2 du Règlement d'application de la loi sur l'assurance parentale permet, sur demande, de déplacer la période de référence avant les semaines où il y a eu impossibilité de travailler à cause d'une situation visée par cette disposition. La grève fait partie des motifs prévus. Concrètement, cet article permettra, le cas échéant, de déplacer la période de référence de 52 semaines pour la faire commencer la semaine précédant la diminution de revenus en raison de la grève. Ce sont donc les 26 dernières semaines comptant un revenu assurable précédant la période des coupes salariales qui serviront au calcul du revenu hebdomadaire moyen utilisé pour établir le taux de prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Puisque l'article 31.2 ne s'applique que sur demande, il sera toujours possible d'utiliser les semaines où il y a eu une diminution de revenus en raison de la grève pour le calcul du taux de prestations lorsque cela sera plus avantageux. La demande peut se faire par téléphone au Centre de service à la clientèle du RQAP, mais vous devrez produire la lettre du Syndicat confirmant les jours de grève. Pour recevoir cette lettre, vous devez



remplir le formulaire sur notre site dans la section *Congés* : alliancesprofs.qc.ca/vos-conditions-d-emploi/conges.

● Chantal Forcier, conseillère

LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE OU LE SEXISME ORDINAIRE

Les femmes subissent encore de la discrimination systémique ou du sexisme ordinaire.

La discrimination systémique est inscrite dans les pratiques ou les méthodes utilisées dans un milieu donné sans qu'il y ait intention ou conscience de discriminer.

Le sexisme ordinaire est la banalisation d'attitudes, de comportements ou de réflexions sexistes. Des gestes qui peuvent sembler anodins, mais qui traduisent une discrimination réelle en infériorisant les femmes. Des exemples?

- Un vendeur de voitures qui s'adresse à l'homme du couple.
- Spontanément, vanter la beauté d'une petite fille et les habiletés d'un petit garçon.
- Les « ma petite madame » ou les théories sur la sensibilité ou la douceur féminine.

Autant de manifestations à l'allure inoffensive qui n'en sont pas moins lourdes à la longue...



● Extrait du document *Féministe — Nom commun, cause commune* du Conseil du statut de la femme

